



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>JMB</i>	<i>te</i>

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 6 février 2017 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

PRÉSENTS:

Messieurs les conseillers Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

ABSENTS:

Monsieur le conseiller Joe Stairs et madame la conseillère Sylvie Lefebvre

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-02-029

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2017

2017-02-030

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a sept (7) personnes présentes dans la salle. La famille Lemieux et M. Berg sont tous présents pour discuter du point 7.3 sur l'ordre du jour, donc ce sujet sera traité en premier.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>MW</i>	<i>rc</i>

6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 janvier dernier.

6.4 Demande de dérogation mineure – Serge Robert – matricule 1490 23 8919

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Serge Robert pour sa propriété avec matricule 1490 23 8919;

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Robert est de pouvoir retirer 5,000 mètres carrés de la ferme par droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE puisque M. Robert a un puit à l'extérieur du 5,000 mètres carrés projetés et que pour répondre aux exigences de la CPTAQ, l'arpenteur doit inclure la superficie nécessaire pour créer une servitude d'usage jusqu'à ce puit dans le 5,000 mètres carrés, mais que toutefois la CPTAQ n'acceptera pas qu'il crée un tel lot avec un petit couloir d'un mètre jusqu'au puits, car cela diviserait le lot de ferme, donc l'arpenteur doit soustraire cette superficie du 5,000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE puisque le règlement de lotissement de la municipalité prévoit un minimum de 5,000 mètres carrés et que le lot créé est de seulement 4,941.9 mètres carrés, M. Robert demande une dérogation mineure concernant la superficie minimale pour créer ce lot;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande;

2017-02-031 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure pour cette propriété de M. Serge Robert, ayant le matricule 1490 23 8919, autorisant que le lot puisse être créé avec la superficie de seulement 4,941.9 mètres carrés au lieu de 5,000 mètres carrés tel que prévu par le règlement de lotissement.

ADOPTÉE

6.5 Approbation de la nomination du président du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2017-01-004 mentionne que M. Joe Stairs a soumis sa démission comme président du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution mentionnée ci-haut stipule que les officiers du comité consultatif d'urbanisme sont le président, le vice-président et le secrétaire et que ces officiers sont nommés par résolution du conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution mentionnée ci-haut stipule aussi que le président sera nommé à la prochaine séance du CCU et sera soumis au conseil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE la rencontre du CCU a eu lieu le 10 janvier 2017 et que les membres ont nommé monsieur Richard Violette comme président du comité consultatif d'urbanisme;

2017-02-032 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la nomination de monsieur Richard Violette comme président du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>MwS</i>	<i>nc</i>

6.6 Journée d'information sur l'eau pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement et la conseillère no. 6

CONSIDÉRANT QUE les organismes de bassins versants du Centre-du Québec et le Conseil régional de l'environnement tiendront une journée d'information sur l'eau ayant pour thème « Au cœur des milieux humides » et que cette journée d'information aura lieu le 22 mars 2017 à Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour assister à cette formation est de 75.00\$, taxes en sus;

2017-02-033

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Jean-Philippe Robitaille, et la conseillère no. 6, Mme Sylvie Lefebvre, à assister à cette journée d'information se tenant le 22 mars 2017.

QUE le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 75.00\$ taxes en sus par personne, pour un total de 150.00\$ taxes en sus, et le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

ADOPTÉE

6.7 Formation en émission des permis pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) tiendra une formation sur l'émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter et que cette formation d'une journée aura lieu le 7 février 2017 à Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour assister à cette formation est de 289.00\$, taxes en sus, mais qu'il y a possibilité de remboursement de 50% des frais d'inscription pour les 90 premiers membres de la MMQ à s'inscrire à cette formation, donc le conseil a déjà donné son approbation pour l'inscription anticipée dans cette formation afin de bénéficier du rabais de 50%;

2017-02-034

Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme son approbation pour que l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Jean-Philippe Robitaille, puisse assister à cette formation se tenant le 7 février 2017.

QUE le conseil confirme aussi son autorisation du paiement des frais d'inscription de 289.00\$ taxes en sus, qui seront remboursés à 50%, et le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

ADOPTÉE

6.8 Formation en gestion des plaintes pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) tiendra une formation sur la gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquements aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour et que cette formation d'une journée aura lieu le 23 mars 2017 à Boucherville;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour assister à cette formation est de 289.00\$, taxes en sus;

2017-02-035

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Jean-Philippe Robitaille, à assister à cette formation se tenant le 23 mars 2017.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>mb</i>	<i>ve</i>

QUE le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 289,00\$ taxes en sus, et le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 20 janvier dernier.

7.2 Nomination d'un membre du comité consultatif en environnement

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit Bissonnette a soumis sa démission comme membre du comité consultatif en environnement;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2017-01-006 a stipulé qu'une annonce serait placée dans le prochain Quatre-Feuilles d'Ogden, demandant que tout résident intéressé à siéger comme membre du Comité consultatif en environnement, soumette son nom à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la résolution mentionnée ci-haut a aussi stipulé que la personne choisie pour remplacer M. Bissonnette serait décidée par le conseil dès que possible;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont soumis leur candidature pour être membre du comité consultatif en environnement;

2017-02-036

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil donne mandat au citoyen suivant à siéger sur le comité consultatif en environnement, soit:

- M. Serge Mailhot

ADOPTÉE

7.3 Amende pour abattage d'arbres illégal

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 280 Descente 22A, M. Dustin Lee Berg, matricule no. 0687 31 3684, a fait un abattage d'arbres sans permission, ni permis, ce qui constitue un acte illégal, et que M. Berg a confirmé avoir coupé au moins trois (3) arbres sans permis;

CONSIDÉRANT QUE les arbres coupés par M. Berg étaient situés sur la propriété avoisinante sur la Descente 22A, soit sur le terrain appartenant à Mme Nicole Lemieux et Mme Monique Lemieux, ayant le matricule no. 0687 30 4396;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.1 du Règlement de Zonage de la Municipalité d'Ogden stipule que pour l'abattage d'arbres illégal, toute personne qui agit en contravention du présent règlement commet une infraction, et si le contrevenant est une personne physique en cas de première infraction, il est passible d'une amende minimale de mille dollars (1,000\$) et d'une amende maximale de deux mille dollars (2,000\$) et les frais pour chaque infraction;

CONSIDÉRANT QUE l'article 52.1 du Règlement de Zonage de la Municipalité d'Ogden exige le remplacement des arbres coupés;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une première infraction d'abattage d'arbres illégal de la part de M. Berg;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement recommande au conseil d'imposer la pénalité minimale de 1,000\$ aux propriétaires du terrain avec un délai de paiement jusqu'à la fin de juin 2017;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>JMB</i>	<i>RC</i>

2017-02-037

Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre un constat d'infraction à la personne ayant fait l'abattage d'arbres illégal, soit M. Dustin Lee Berg avec matricule no. 0687 31 3684, pour le montant de mille dollars (1,000\$), ce qui est l'amende minimale prévu par le règlement de zonage de la Municipalité.

QUE M. Berg doit procéder au reboisement en replantant au moins trois (3) arbres, conformément au Règlement de zonage de la municipalité, dès le printemps 2017.

ADOPTÉE

7.4 Envoi d'informations pour propriétaires de boisés avec les comptes de taxes municipales

CONSIDÉRANT QUE l'association forestière du sud du Québec (AFSQ) a réalisé un répertoire intitulé « Informations pratiques pour les propriétaires de boisés » qui décrit les ressources et les services offerts aux propriétaires de boisés de notre région, et que l'AFSQ demande que ce document soit inclus dans l'envoi avec les comptes de taxes municipales 2017;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement recommande que ce document soit inclus avec les comptes de taxes pour de teis propriétaires, et que le document a été fourni en anglais aussi;

2017-02-038

Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve l'inclusion du document mentionné ci-haut dans l'envoi avec les comptes de taxes municipales 2017 pour les propriétaires de boisés.

ADOPTÉE

7.5 Extension de délai pour propriété non-entretenu – matricule 0793 44 0599

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Robinson est propriétaire de la propriété avec matricule 0793 44 0599;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est non-entretenu, car de nombreux débris s'y retrouvent, incluant des vieux véhicules, et que celle-ci contrevient donc au Règlement concernant les nuisances de la Municipalité d'Ogdén;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement avait inclus cette propriété dans leur liste des propriétés non-entretenues existant dans la Municipalité, et que l'inspecteur en bâtiment et en environnement a envoyé une lettre à M. Robinson en décembre 2016 lui avisant que la propriété devait être nettoyée au plus tard le 1^{er} février 2017;

CONSIDÉRANT QUE la fille de M. Robinson explique que son père a récemment subi une intervention chirurgicale et ne peut compléter le nettoyage de sa propriété présentement, et demande donc qu'un délai additionnel lui soit donné pour pouvoir nettoyer sa propriété;

2017-02-039

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accorde à M. Robinson un délai additionnel afin de compléter le nettoyage de cette propriété, soit jusqu'au 31 mai 2017, vu qu'il a démontré ses intentions de faire le nettoyage de cette propriété lorsque son état de santé s'améliore.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
JMB	Ve

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Recrutement d'un employé de la voirie saisonnier

2017-02-040 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à embaucher en employé pour combler le poste d'employé de la voirie saisonnier, en procédant comme suit :

- le poste sera d'abord offert à l'employé embauché l'an dernier, Derek Calloway, au taux horaire de 15.15\$, avec les heures à déterminer.
- si le poste est non comblé par M. Calloway, le poste pourra être annoncé comme suit: une version condensée de l'offre d'emploi sera publiée dans le Stanstead Journal, le Reflet du Lac, le Sherbrooke Record et La Tribune, et la version intégrale de cette annonce sera publiée sur le site web de la Municipalité. Les entrevues se tiendront par la suite.

ADOPTÉE

8.2 Achat d'une caméra pour le camion Dodge

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une caméra à l'intérieur du camion Dodge serait très bénéfique pour le travail de l'inspecteur en voirie;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente pour une telle caméra est de 100.73\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait déjà donné son approbation pour cet achat de la caméra pour le camion Dodge;

2017-02-041 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme son approbation pour l'achat d'une caméra pour le camion Dodge, pour le montant de 100.73\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 34,844.18\$ et les salaires s'élèvent à 11,011.21\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 45,855.39\$.

Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 58,434.19\$;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>Jwb</i>	<i>je</i>

2017-02-043

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 6 février dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Dépôt de lettre de la MMQ

La secrétaire d'assemblée dépose une lettre datée du 26 janvier 2017 reçue de la MMQ. Copie de la lettre a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

10. ADMINISTRATION

10.1 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

2017-02-044

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Ogden confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

QUE la Municipalité d'Ogden s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

QUE la Municipalité d'Ogden s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

QUE la Municipalité d'Ogden s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE

10.2 Achat du module de mutations de Sygem

CONSIDÉRANT QUE l'achat du module de mutations de Sygem permettrait aux employés municipaux de réaliser une économie de temps par la création automatique des factures de mutations et la comptabilisation aux comptes clients, et que cet achat a été prévu dans le budget municipal 2017;

CONSIDÉRANT QUE le prix d'achat de ce module est de 950.00\$ taxes en sus;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>Jms</i>	<i>ve</i>

2017-02-045

**Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil autorise l'achat du module de mutations de Sygem de la compagnie Infotech pour le montant de 950.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.3 Appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif : *Pour un Québec en santé!*

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1,000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

2017-02-046
**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil de la municipalité d'Ogdén signifie son appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, le conseil demande au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leïtao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE

10.4 Don au Centre de Santé de la Vallée Massawippi

CONSIDÉRANT QUE le Centre de santé de la vallée Massawippi a fait une demande d'aide financière à la Municipalité d'Ogdén pour l'année 2017;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>Mms</i>	<i>tlc</i>

2017-02-047

Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement d'un don de 500\$ au Centre de Santé de la Vallée Massawippi pour l'année 2017.

ADOPTÉE

10.5 Lumières extérieures DEL à l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement plusieurs lumières extérieures à l'hôtel de ville qui sont brûlées et qui doivent être changées;

CONSIDÉRANT QUE si le système d'éclairage extérieur est changé pour que les lumières soient converties en lumières DEL, le coût serait de 2,425\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QU'il est estimé que ce changement de luminaires économiserait environ 37\$ par mois en électricité à la municipalité;

2017-02-048

Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le changement du système d'éclairage extérieur à l'hôtel de ville au coût de 2,425\$ taxes en sus.

QUE le conseil autorise l'utilisation du fonds de roulement pour payer pour le changement du système d'éclairage extérieur à l'hôtel de ville, et que le remboursement au fonds de roulement sera sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Exploitation du poste de lavage et du stationnement pour la saison estivale 2017

La directrice générale communiquera prochainement avec M. Shawn Palmer afin de lui demander s'il est intéressé à revenir gérer le poste de lavage et le stationnement au quai de Cedarville l'été prochain.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Plans d'intervention pour 2017 – Groupe GPI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire préparer deux (2) plans d'intervention par année, afin de respecter le schéma en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) plans d'intervention faites en 2016 étaient aux adresses suivantes : 215 chemin Beaudoin et 820 chemin Sheldon;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour les plans d'intervention fourni par la compagnie Groupe GPI est de 466.00\$ par plan;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) plans d'intervention à effectuer en 2017 seront aux adresses suivantes : 605 chemin Sheldon et 3160 chemin Griffin;

2017-02-049

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire effectuer les deux (2) plans d'intervention ci-haut mentionnés par la compagnie Groupe GPI au montant de 466.00\$ par plan, pour un total de 932.00\$.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>Mws</i>	<i>Wc</i>

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Avis de motion – Règlement d'amendement au Règlement de Zonage n° 2000-3

Monsieur le conseiller Jean R. Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'amendement au règlement de zonage n° 2000-3 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage en modifiant l'article 42.3, Constructions, ouvrages et travaux permis, en y ajoutant les alinéas 13 et 14 concernant les bâtiments accessoires et les bâtiments temporaires, en modifiant l'article 49, Les paysages naturels ainsi que dans les zones 12Rv, 13Rv, 21 Mcm, 26Rv et 27R, en y ajoutant les mots « de la ligne des hautes eaux », et en modifiant l'article 62, Commerce C 2, en remplaçant le mot « chalet » par « bâtiment ».

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.2 Avis de motion – Règlement d'amendement au Règlement de Lotissement n° 2000-4

Monsieur le conseiller Robert Lebrun donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'amendement au règlement de lotissement n° 2000-4 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement en modifiant l'article 21, Superficie et dimensions des terrains, en remplaçant le mot « minimale » par « maximale ».

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.3 Avis de motion – Règlement d'amendement au Règlement de Permis et Certificats n° 2000-8

Monsieur le conseiller Richard Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'amendement au règlement de permis et certificats n° 2000-8 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats en modifiant l'article 31(2°), Documents requis pour un ouvrage de captage des eaux souterraines, en y ajoutant les mots « de surfaces », et en modifiant le n° 8 du tableau intitulé « Tarification – Obligations de certificat » en y ajoutant « Captage des eaux de surfaces ».

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.4 Avis de motion – Règlement relatif à l'utilisation des pesticides et des engrais

Monsieur le conseiller Alain Carrier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement relatif à l'utilisation des pesticides et des engrais sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de statuer sur l'utilisation des pesticides et des engrais sur le territoire de la municipalité d'Ogden.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>Ambs</i>	<i>VC</i>

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow annonce qu'il y a réorganisation à la Ressourcerie des Frontières et que leur magasin situé à Magog est présentement en liquidation et fermera ses portes bientôt. Leur nouveau plan pour le futur sera révélé à la fin du mois de février. M. Sudlow mentionne que le Canton de Stanstead organise un événement pour célébrer le 150^e anniversaire du Canada, et que cette fête se tiendra le 5 août 2017. Ogdén a contribué un montant de 2,000\$ à cette fête qui aura lieu entre Georgeville et Fitch Bay. M. Sudlow mentionne aussi que lui-même et la directrice générale travaillent présentement sur le projet d'internet haute vitesse suite au programme qui a été annoncé par les gouvernements fédéraux et provinciaux, et que des rencontres avec des compagnies fournissant l'internet auront lieu dans les prochains jours, afin de déterminer si un meilleur service pourra être fourni à Ogdén pour un prix comparable aux prix payés en ville. La date limite pour présenter une demande au gouvernement a maintenant été remise au 20 avril 2017.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Sudlow annonce qu'un nouveau comité pour le Vélo-tourisme a été créé, et que leur deuxième rencontre a eu lieu la semaine dernière. M. Sudlow est membre de ce comité qui a un budget de 80,000\$ réservé par la MRC pour l'année 2017. Cette année ce comité anticipe faire l'évaluation des circuits de vélo proposés, établir une campagne pour la sécurité en vélo sur la route, développer l'infrastructure requise et promouvoir les circuits.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Mailhot se dit prêt à prendre les vieilles lumières extérieures de l'hôtel de ville après que celles-ci soient changées. Le conseil est d'accord qu'il les prenne au lieu d'avoir à les recycler, et M. Mailhot sera avisé lorsque celles-ci sont enlevées. M. Violette remercie le conseil pour le don fait à la Clinique de Santé de la Vallée Massawippi.

2017-02-050

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 13 minutes.



Michael Sudlow
Maire



Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière